

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Marine LCX 7050</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Lubrifiant
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Fabricant</b>	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Nombre de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	

### Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mention de danger

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### Conseil de prudence

##### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

##### Intervention

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

##### Stockage

Garder sous clef.

##### Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

#### SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

Aucun à notre connaissance

#### SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)

Aucun à notre connaissance

#### Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucun à notre connaissance

#### Renseignements supplémentaires

Sans objet.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

### Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-70-7	80-90
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-54-7	5-10
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	5-10
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant		64742-65-0	5-10

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic		64742-56-9	5-10
Phénol , Dodecyl-, Branched		121158-58-5	0.1-1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	S'il y a respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
<b>Peau</b>	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent et persistent.
<b>Yeux</b>	Rincer à l'eau. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent et persistent.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter de façon symptomatique
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

#### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Pas disponible

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart des zones basses. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque.  Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.  Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Éviter l'exposition prolongée. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
		2000 mg/m3 500 ppm	
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole, solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
	plafond	1800 mg/m3	
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition**

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Benzène (CAS 71-43-2)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Toluène (CAS 108-88-3)	Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Benzène (CAS 71-43-2)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

Benzène (CAS 71-43-2)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

Benzène (CAS 71-43-2)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

Toluène (CAS 108-88-3)	Peut être absorbé par la peau.
------------------------	--------------------------------

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Toluène (CAS 108-88-3)	Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

Benzène (CAS 71-43-2)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

Porter des gants de protection.

**Autre**

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

**Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés appropriés.

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations sur l'hygiène générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Brun foncé
<b>Odeur</b>	Légère odeur de pétrole
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'écoulement:</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	0.9309
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	286.0 °C (546.8 °F) Cleveland vase ouvert
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Négligeable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	206.7 cSt @ 40°C

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	aucun en utilisation appropriée
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair.
<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

---

## 11. Données toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau Contact avec les yeux.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
------------	--------	----------------------

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

**Aigu**

*Dermique*

DL50	lapin	> 2000 mg/kg
------	-------	--------------

*Inhalation*

CL50	rat	2.2 mg/l/4h
------	-----	-------------

*Orale*

DL50	rat	> 5000 mg/kg
------	-----	--------------

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)

**Aigu**

*Dermique*

DL50	lapin	>= 5000 mg/kg
------	-------	---------------

*Inhalation*

CL50	rat	2.2 mg/l/4h
------	-----	-------------

*Orale*

DL50	rat	>= 5000 mg/kg
------	-----	---------------

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)

**Aigu**

*Dermique*

DL50	lapin	> 2000 mg/kg
------	-------	--------------

*Inhalation*

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

*Orale*

DL50	rat	5000 mg/kg
------	-----	------------

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

**Aigu**

*Inhalation*

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

*Orale*

DL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Phénol , Dodecyl-, Branched (CAS 121158-58-5)

**Aigu**

*Dermique*

DL50	lapin	> 15000 mg/kg
------	-------	---------------

*Orale*

DL50	rat	2100 mg/kg, ECHA
------	-----	------------------

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

**Minutes d'exposition**

Pas disponible.

**Indice d'érythème**

Pas disponible.

**Valeur d'un œdème**

Pas disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Valeur de l'opacité de la cornée**

Pas disponible.

**Valeur de la lésion de l'iris**

Pas disponible.

**Valeur des rougeurs de la conjonctive**

Pas disponible.

<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.
<b>Cancérogénicité</b>	Contient <3 % (p/p) DMSO-extrait
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>	
Benzène (CAS 71-43-2)	A1 Confirmé être cancérogène pour l'homme.
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène</b>	
Benzène (CAS 71-43-2)	Confirmé être cancérogène pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>	
BENZÈNE (CAS 71-43-2)	Confirmé être cancérogène pour l'homme.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-55-8)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-56-9)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-65-0)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-70-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-54-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-55-8)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-56-9)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-65-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-70-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
TOLUÈNE (CAS 108-88-3)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène</b>	
Benzène (CAS 71-43-2)	Effet cancérogène détecté chez les humains.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
Benzène (CAS 71-43-2)	Volume 29, Supplement 7, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.



Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Volume 77 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Volume 82 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Toluène (CAS 108-88-3)	Volume 47, Volume 71 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance**

Benzène (CAS 71-43-2)  
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
 Naphtalène (CAS 91-20-3)

**États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène présumé**

Naphtalène (CAS 91-20-3) Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

**États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu**

Benzène (CAS 71-43-2)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Carcinogène connu chez l'homme.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Benzène (CAS 71-43-2) Cancer

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

**12. Données écologiques**

**Écotoxicité** Voir ci-dessous

**Données écotoxicologiques**

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)		
Crustacés	CE50 Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Crustacés	CE50 Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)		
Crustacés	CE50 Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Crustacés	CE50 Daphnie	1000 mg/L, 48 heures

**Persistance et dégradabilité** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel bioaccumulatif** Pas de données disponibles.

**Mobilité dans le sol** Pas de données disponibles.

**Mobilité générale** Pas disponible.

**Autres effets adverses** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

**13. Données sur l'élimination**

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:**

Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

---

## 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

**Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée**

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.  
Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.

**Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée**

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.

**COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification**

Benzène (CAS 71-43-2) 1 TONNES  
Toluène (CAS 108-88-3) 1 TONNES

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Toluène (CAS 108-88-3) Classe B

**whmis2015 Exemptions** Sans objet

**Réglementations Fédérales des États-Unis**

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.  
Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.  
Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.  
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Benzène (CAS 71-43-2) Cancer  
Système nerveux central  
sang  
Aspiration  
Peau  
Yeux  
irritation des voies respiratoires  
Inflammabilité

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Danger immédiat - Non  
Risque différé - Oui  
Risque d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Benzène (CAS 71-43-2)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Naphtalène (CAS 91-20-3)

Toluène (CAS 108-88-3)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états****US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic Inscrit.

(CAS 64742-56-9)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.

64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au Inscrit.

solvant (CAS 64742-65-0)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage Inscrit.

catalytique (CAS 64742-70-7)

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Benzène (CAS 71-43-2)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Naphtalène (CAS 91-20-3)

Toluène (CAS 108-88-3)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number**

Benzène (CAS 71-43-2) BENZÈNE

Toluène (CAS 108-88-3) TOLUÈNE

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic Inscrit.

(CAS 64742-56-9)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.

64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au Inscrit.

solvant (CAS 64742-65-0)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage Inscrit.

catalytique (CAS 64742-70-7)

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Benzène (CAS 71-43-2)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Naphtalène (CAS 91-20-3)

Toluène (CAS 108-88-3)

**US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance**

Benzène (CAS 71-43-2)

Toluène (CAS 108-88-3)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier**

Benzène (CAS 71-43-2)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic Inscrit.

(CAS 64742-56-9)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.

64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Inscrit.  
 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.  
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.  
 Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.  
 Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.  
 Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance**

Benzène (CAS 71-43-2)  
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
 Toluène (CAS 108-88-3)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Benzène (CAS 71-43-2)  
 Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)  
 Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)  
 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)  
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
 Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)  
 Naphtalène (CAS 91-20-3)  
 Toluène (CAS 108-88-3)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Benzène (CAS 71-43-2)  
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
 Naphtalène (CAS 91-20-3)  
 Toluène (CAS 108-88-3)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Benzène (CAS 71-43-2)  
 Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)  
 Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)  
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
 Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)  
 Naphtalène (CAS 91-20-3)  
 Toluène (CAS 108-88-3)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Benzène (CAS 71-43-2)  
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
 Naphtalène (CAS 91-20-3)  
 Toluène (CAS 108-88-3)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

**US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance**

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit : Le 27 Février 1987  
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit : Le 11 juin 2004  
 Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit : Le 19 avril 2002

**États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène**

Benzène (CAS 71-43-2) Listé : Décembre 26, 1997  
 Toluène (CAS 108-88-3) Listé : Janvier 1, 1991

**États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme**

Benzène (CAS 71-43-2) Listé : Décembre 26, 1997

**État des stocks**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	1
Inflammabilité		1
Danger physique		0
Protection individuelle		X



### Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

### Date de publication

15-Septembre-2016

### Version n°

01

### Date en vigueur

15-Septembre-2016

### Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

### Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.